



## CLUB CYCLOTOURISTE de GAP

### Inscription au BREVET CLUB 100 km - Samedi 17 Septembre 2022

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Né(e) le \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Club \_\_\_\_\_ N° licence FFCT \_\_\_\_\_

Personne à prévenir en cas d'accident \_\_\_\_\_

J'ai lu et j'accepte le règlement ci-dessous - Date et signature

(inscription 5€ et 3€ pour les licenciés FFCT) \_\_\_\_\_

### REGLEMENT

Art 1. L'inscription au brevet 100 km est obligatoire et personnelle. L'inscription donne droit :

- Aux collations du départ et de l'arrivée
- A l'accès au ravitaillement sur le parcours.
- A une carte de route nominative qui lui est remise et qui sera visée au départ, au ravitaillement et à l'arrivée.

Art 2. Cette randonnée se déroule sur route dans le **strict respect du Code de la Route** sans priorité de passage. Les départs s'échelonnent librement de 8h à 9h sans aucun classement ni chronométrage et sans départ groupé. Sur les trajets, en aucune façon, **les groupes ne doivent dépasser 12 personnes**. Il est préconisé d'être équipé d'un téléphone portable et d'y mémoriser le n° de l'organisateur et du responsable de la sécurité. Les participants s'engagent à être prudents non seulement pour eux mais également pour les autres.

Art 3. Les participants s'engagent à respecter les balisages et à suivre les consignes des organisateurs.

Art 4. « *Le circuit est indicatif et, du fait de la météo, de travaux, d'une modification du plan de circulation ou d'autres circonstances imprévisibles, les conditions de circulation peuvent évoluer sur le terrain. Aussi, tout cycliste qui l'emprunte le fait sous sa seule responsabilité, en respectant le Code de la Route, en adoptant toute mesure de sécurité qui s'impose selon la météo ou les conditions de circulation et en retenant le circuit adapté à ses capacités physiques et à son niveau d'entraînement.*

Art 5. Chaque participant reconnaît avoir la condition physique suffisante et effectuera le parcours sous sa responsabilité, à un rythme qui lui convient. Le certificat médical de moins d'un an n'est donc pas obligatoire. Les enfants mineurs devront être accompagnés d'un adulte et munis d'une autorisation parentale signée.

Art 6. Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour les enfants mineurs. Il est fortement recommandé pour tous. Les cycles utilisés doivent être en bon état de fonctionnement.

Art 7. La manifestation est couverte par une assurance responsabilité spécifique. Toutefois, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident physique et/ou physiologique avec conséquences immédiates et/ou futures.

Art 8. En cas de vol, perte ou bris de cycle, la responsabilité du Club Cyclotouriste de GAP, des communes ou propriétaires des terrains traversés, ne saurait être engagée. Le participant inscrit est responsable de son matériel et de son comportement.

Art 9. Les participants doivent pointer aux ravitaillements ou signaler leur abandon afin d'éviter toute recherche ultérieure.

Art 10. Le respect de l'environnement s'impose. **Les consignes suivantes sont à respecter strictement :**

- **Les arrêts et les stationnements de véhicules doivent se faire sur les zones de parking réservés à cet effet.**
- **Les participants doivent utiliser les toilettes publiques.**
- **Aucun déchet ne doit être jeté le long des routes. Il faut utiliser les containers prévus à cet effet.**
- **Aucun film de la manifestation ne devra être effectué par drone.**

Art 11. Les participants autorisent le Club Cyclotouriste de Gap à disposer de leur image sur support photo, vidéo ou site internet à des fins de promotion de la manifestation. Le participant ne souhaitant pas que son image soit diffusée doit le mentionner lors de son inscription.

« **L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement et le circuit proposé, en cas d'impératifs de sécurité.** »